

LE TICKET SPORT

VILLE DE BLAGNAC



POUR QUI ?

- Tout enfant scolarisé du CP à la 3^{ème} (présentation d'une attestation de l'établissement scolaire si besoin)
- Habitant à Blagnac
- Bénéficiaire de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) délivrée par la Caisse d'Allocations Familiales

AVEC QUI ?

- Les associations blagnacaises (voir liste au verso)

FORMULE D'AIDE

Le montant de l'aide pour chaque enfant s'inscrivant à un club sportif blagnacais est de **80€**

Attention : il n'est délivré qu'un seul ticket par enfant et par année sportive (à remettre obligatoirement à l'association sportive désignée sur le ticket, **avant le 30 octobre 2020**).

COMMENT FAIRE ?

- Choisissez un club
- Présentez-vous à la **Direction des Sports au 1, allée de la piscine** (bureaux à l'étage) avec les documents demandés (livret de famille, attestation ARS délivrée par la CAF).

à partir du **25 mai 2020** et au plus tard le **30 octobre 2020**
de **8h30 à 12h** et de **13h30 à 17h**.



BLAGNAC